

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suppose, à moins d'être dans l'erreur et je prie alors le premier ministre de me reprendre, que le programme en question exigera la participation des autres paliers de gouvernement. Des discussions ont-elles lieu à cette fin, entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur le contenu de ce programme?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je corrigerai l'impression du député, car elle est fausse. Le gouvernement fédéral peut prendre de son chef plusieurs initiatives qui ne prévoient pas une participation provinciale.

L'hon. M. Hees: Pourquoi donc ne les prenez-vous pas?

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—L'ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION DE MAISONS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): J'aimerais poser une question complémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement entend-il, pour créer des emplois, faire renaître le programme d'encouragement à la construction de maisons pendant l'hiver?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Nous annoncerons les programmes que nous avons l'intention de mettre en vigueur. Le député pourra alors juger s'il s'agit d'une reprise d'anciens programmes ou s'il s'agit de quelque chose de nouveau.

L'hon. M. Stanfield: Nous sommes impatients.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Considérant que l'honorable solliciteur général déclarait hier que la réhabilitation de 2,000 anciens détenus qui ont obtenu un emploi pouvait rapporter \$1,300,000 en impôts fédéral et provincial, l'honorable ministre du Revenu national pourrait-il dire combien il perd présentement en impôt, à cause des 700,000 chômeurs canadiens?

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES ET LE DÉDOMMAGEMENT DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LA GRÊLE

[Traduction]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme de nombreuses régions ont été ravagées par la grêle et que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a été, à toutes fins pratiques, abandonnée par étapes successives, y aura-t-il d'autres inspections cette année ou le ministre entrevoit-il des inspections de façon à aider ces régions?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur. Aucun changement n'a été apporté aux inspections et aux versements pour cette année, bien que nous ne percevions pas la contribution, et il n'y en aura pas pour la prochaine campagne agricole dans les régions qui ne disposent pas d'un régime d'assurance-récolte. Mais, naturellement, les mêmes règles en vigueur dans le passé s'appliqueront à l'inspection effectuée cette année.

* * *

• (11.50 a.m.)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉGIE DES PRIX ET SALAIRES AUX É.-U.—L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE CANADIENNE ANALOGUE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre des Finances. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire une déclaration au début de la semaine prochaine pour évaluer les mesures annoncées hier soir par le président Nixon et songera-t-il à établir au Canada un régime de contrôle des salaires et des prix analogue à celui qui est établi aux États-Unis?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je saisisrai le ministre des Finances de cette question.

L'hon. M. Lambert: Puis-je demander au premier ministre, étant donné qu'il faudra peut-être envisager des mesures semblables en matière de contrôle des prix et des salaires, si la portée de la prochaine conférence avec les provinces sera étendue de façon à inclure cette question, car la collaboration des provinces sera indispensable?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans la mesure où l'on peut répondre à une question hypothétique, je pense que si les hypothèses se réalisaient, la conclusion s'ensuivrait.

L'INFLATION—LE MANDAT DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS—LA PUBLICATION DES DIRECTIVES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il décidé de laisser la Commission des prix et des revenus poursuivre sa tâche au-delà du 31 décembre 1971, et un ensemble de lignes directrices a-t-il été établi quant au contrôle des prix et des salaires? En outre, le premier ministre s'engage-t-il à faire connaître ces lignes directrices à la Chambre des communes et au public en général?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si des lignes directrices devaient être établies, elles seraient annoncées à la Chambre des communes.

M. Lundrigan: Le premier ministre voudrait-il répondre à la première partie de ma question? Le gouvernement a-t-il décidé de laisser la Commission des prix et des revenus poursuivre sa tâche après le 31 décembre de cette année?

Le très hon. M. Trudeau: Il me semble que la Commission doit poursuivre sa tâche jusqu'en juin de l'an prochain. Je vais me renseigner. Je crois que tel est le cas.